

Les subsides

● (1240)

Je suis persuadé que, pour bien des Canadiens, notre conduite est parfois risible, surtout lorsque nous débattons de sujets aussi dérisoires. Et si nous en sommes tous là, c'est encore une fois à cause du chef actuel de l'opposition.

Comment peut-on parler de scandale ou même mettre en doute la crédibilité du gouvernement, quand celui-ci a agi de façon aussi ouverte en avril 1981, quand la décision qu'il a prise a profité à des gens qui n'ont pas la même appartenance politique que lui et que par ailleurs notre vis-à-vis est resté silencieux pendant des mois? De qui se moque-t-on? En montant cette affaire en épingle, l'opposition insulte la population. Ce qu'il y a de triste dans cette affaire, c'est que la réputation de certaines personnes est atteinte.

Je voudrais dresser un parallèle entre la situation d'aujourd'hui et ce qui s'est passé en 1964 et 1965, durant ce qu'on a appelé l'hiver des scandales. Voyons aussi dans quelle situation se trouvait le parti conservateur à l'époque et où il en est aujourd'hui. C'est à croire que l'histoire est un éternel recommencement. Voyons dans quelle situation se trouvait le parti conservateur lorsque l'affaire Rivard a éclaté et que le ministre de la Justice de l'époque, M. Guy Favreau a fait l'objet d'accusations. M. Diefenbaker était alors, comme d'habitude, durement critiqué par les membres de son parti. Dalton Camp était président du parti conservateur, mais M. Diefenbaker n'avait pas réussi à rallier son appui. Il parlait d'être à l'écoute du Québec.

En décembre, janvier et février, je parle de la fin de 1963 et du début de 1964, M. Balcer, membre du parti conservateur, avait fait savoir qu'il n'avait absolument pas confiance dans le chef de son parti et que si celui-ci ne remettait pas son poste en jeu, il siègerait comme indépendant à la Chambre. C'était également le cas d'un autre député conservateur, M. Rémi Paul. C'est ce qui faisait dire à Dalton Camp que le parti conservateur était complètement désorganisé au Québec.

La désorganisation et le manque de discipline au sein du parti conservateur étaient tels qu'il fallait bien que quelqu'un détourne l'attention du public. Et qui s'en est chargé? Nul autre que le député du Yukon. Celui-ci s'est chargé de détourner l'attention du public et a porté des accusations à la Chambre contre le ministre de la Justice de l'époque dans l'affaire Rivard.

Que s'est-il passé alors? Une commission d'enquête, la Commission Dorion, a été mise sur pied. Mais on a eu beau créer la Commission d'enquête Dorion pour examiner les prétendues infractions du ministre de la Justice de l'époque, le député du Yukon n'en a pas moins continué à porter des accusations et à faire des insinuations, tandis que la Commission procédait à son enquête. Il suffit de vérifier dans le *hansard*. Comment trouvez-vous cela de la part de ce député moralisateur dont la vertu est indignée?

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Le député a eu beau accuser le ministre de la Justice de l'époque de toutes sortes d'infractions, la commission présidée par le juge Dorion a seulement pu reprocher à ce dernier de ne pas s'être fait conseiller par des juristes indépendants. Cela ne justifiait nullement que le député du Yukon réclame la tête du ministre de la Justice.

Comme si cela ne suffisait pas, on s'en est pris également à celui qui était alors ministre de l'Immigration, M. Tremblay. Il suffit de feuilleter le *hansard* pour se sentir envahi par la honte. Lisez le *hansard* et voyez ce que le chef du parti conservateur de l'époque et le député du Yukon ont dit au sujet de M. Tremblay; rappelez-vous également ce que l'ancien chef du parti conservateur avait dit à Guelph au sujet des liens du ministre avec le père. L'un de ses adjoints avait été cité dans l'affaire Rivard et son nom figurait sur une liste de personnes ayant acheté des meubles d'une entreprise qui avait fait faillite par la suite. Qu'a révélé l'enquête? Après avoir étudié les faits, le juge Dorion avait complètement blanchi les personnes en cause de toute accusation relative à l'affaire Rivard. Évidemment, quand les journaux ont révélé qu'il avait payé ses meubles aussi rapidement qu'il était possible de s'y attendre de la part de quiconque, toutes les accusations lancées contre M. Tremblay ne tenaient plus debout. Après avoir ruiné la carrière de cet homme, les auteurs de cet assassinat moral qui nous font face ont-ils présenté des excuses?

M. Ouellet: Non.

M. Munro (Hamilton-Est): On a ruiné la vie publique de cet homme. Mais cela avait peut-être permis d'instaurer une paix temporaire au sein du parti conservateur.

Maintenant, pouvons-nous établir une parallèle? L'histoire est-elle en train de se répéter? Si le député du Yukon ne veut pas suivre la même conduite ignoble dans cette affaire-ci, qu'il fournisse seulement un commencement de preuve qu'il y a eu irrégularité comme on l'a insinué.

Lisez seulement les lignes directrices qui disent que, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, les ministres doivent s'assurer que leur conduite ne donne pas à penser ni même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur.

La seule accusation qu'on ait lancée contre l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde), c'est qu'en janvier 1981, je crois, il y a eu une note de service qu'un chroniqueur avait qualifiée de traitement de faveur, sans préciser davantage. J'ignore si le député du Yukon, qui affirme que toutes ses accusations sont fondées sur un examen approfondi des documents, a seulement lu ce document des plus pertinents. Si le député l'a lu, qu'il me dise quel article ou quelle phrase permet de croire à un passe-droit ou à un traitement de faveur. Encore une fois, il a lancé ses accusations sans accorder la moindre attention aux détails et à l'exactitude des faits. C'est encore un autre exemple remarquable d'assassinat moral de la part du député du Yukon.